

~ 2022/001~

**FEUILLES D'EMARGEMENT
COMITE SYNDICAL DU JEUDI 17 MARS 2022**

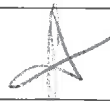
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

ARGENTEUIL		
NOM	QUALITE	SIGNATURE
Georges MOTHRON	Titulaire	
Xavier PERICAT	Titulaire	<i>Uisio</i>
Ouissam MECHRIA	Suppléant	
Jean-François PLOTEAU	Suppléant	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE



BEZONS		
NOM	QUALITE	SIGNATURE
Nessrine MENHAOUARA	Titulaire	
Pascal BEYRIA	Titulaire	<i>Uisio</i>
Sandès BELTAIEF	Suppléant	
Kévin CUVILLIER	Suppléant	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS


CORMEILLES EN PARISIS		
NOM	QUALITE	SIGNATURE
Gilbert AH-YU	Titulaire	<i>Uisio</i> 
Pascal LAUGARO	Titulaire	<i>Uisio</i>
Dominique MEANCE	Suppléant	
Michel JAY	Suppléant	

~ 2022/002~


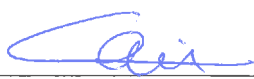
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS

LA FRETTE SUR SEINE		
NOM	QUALITE	SIGNATURE
André BOURDON	Titulaire	
Nathalie JOLLY	Titulaire	
Nathalie NIOGRET	Suppléant	
Carole BERGER JACOB	Suppléant	

AUTRES PARTICIPANTS

NOM	QUALITE	SIGNATURE
Françoise HOURCADE	Comptable public	

SYNDICAT AZUR

NOM	QUALITE	SIGNATURE
Véronique LAVOINE	Directrice Générale des Services	
Nathalie COGNYE	Responsable finances et administration générale	
Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines	
Sébastien VISOSA	Directeur Qualité et Amélioration Continue	

~ 2022/003~

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 17 MARS 2022

Le jeudi 17 mars 2022 se sont réunis, dans les locaux du Syndicat, les délégués du Comité Syndical sous la présidence de M. Gilbert AH-YU, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 mars 2022.

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles en Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles en Parisis	Monsieur Pascal LAUGARO	
La Frette sur Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette sur Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	
Argenteuil		

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Pascal BEYRIA	
Bezons		

TRESOR PUBLIC

Madame Françoise HOURCADE Comptable public du Syndicat

AZUR

Madame Véronique LAVOINE Directrice générale du Syndicat
Madame Isabelle LAIR Directrice des Ressources Humaines

Absents excusés :

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	

AZUR

Responsable finances et administration générale Madame Nathalie COGNIE
Directeur qualité et amélioration continue Monsieur Sébastien VISOSA

~ 2022/004~

La séance est ouverte par Gilbert AH-YU, Président du Syndicat, à 16h45.

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 20 décembre 2021

Il est proposé au comité l'approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 20 décembre 2021.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du comité syndical du 20 décembre 2021.

2 RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel) : revalorisation du CIA et mise à jour de l'IFSE

Le syndicat AZUR a instauré le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) depuis le 1er janvier 2018.

Cette réforme a donné lieu à la création d'un régime indemnitaire comprenant 2 éléments :

- **L'IFSE** : l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, fixe, versée mensuellement, liée à la nature des fonctions exercées par les agents et leur expérience professionnelle,
- **Le CIA** : Complément Indemnitaire Annuel, variable, versé annuellement, lié à la manière de servir et l'engagement professionnel.

En ce qui concerne le CIA, le bilan du versement intervenu en 2021 s'est révélé positif pour une grande majorité du personnel avec 94 % des agents « ayant droit » qui a bénéficié de ce complément indemnitaire. Sur les agents ayant perçu le CIA, 75 % d'entre eux ont perçu une prime brute comprise entre 400 et 500 €.

Suite à des échanges avec les représentants du personnel, il a été proposé de modifier le montant du CIA et les modalités d'attribution à compter de l'année 2022 (entretien professionnel 2021).

Il est proposé de revaloriser le plafond de ce complément indemnitaire annuel à 650 € pour l'ensemble des ayants droits et d'en réviser le mode d'attribution en fonction du barème obtenu lors de l'évaluation N-1, comme suit :

tranche	Note inférieure à 2	Note de 2 à 2.4	Note de 2.5 à 2.9	Note de 3 à 3.5	Note égale ou supérieure à 3.6
Montant (€ brut)	0	50 €	150 €	600 €	650 €

~ 2022/005~

Pour information, voici la répartition du nombre d'agents par tranche en fonction des évaluations de 2020.

tranche	Note inférieure à 2	Note de 2 à 2.4	Note de 2.5 à 2.9	Note de 3 à 3.5	Note égale ou supérieure à 3.6
montant	0	50 €	150 €	600 €	650 €
Nombre d'agent concerné (base année 2020)	0	7	10	85	17

L'objectif de cette revalorisation et répartition du CIA permet de valoriser les agents impliqués et professionnels.

Le montant du CIA prévu pour l'année 2022, s'élève à 59 035.29 € contre 52 342 € avec l'ancienne méthode de calcul, soit une augmentation de + 12.79 %

Il est proposé au comité d'intégrer à la liste des bénéficiaires les agents en contrat à durée indéterminée, au prorata du temps de présence entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année de référence (N-1) pour l'attribution de ce complément.

Il est proposé au comité syndical d'approuver la modification de l'annexe 1 de la délibération «détermination des planchers et plafonds – rifseep » de la délibération du 2017-51 du 20 décembre 2017, modifiée par la délibération 2018-45 du 22 décembre 2018, par délibération 2019-23 du 21 juin 2019, et par délibération 2020-12 du 12 juin 2020. Afin de revaloriser le plafond du Complément Indemnitaire Annuel pour l'ensemble des cadres d'emploi et d'ajouter les agents en contrat à durée indéterminée comme bénéficiaire.

En complément, il est proposé de réviser les plafonds de l'IFSE des cadres d'emploi d'ingénieur et technicien pour tenir compte des nouveaux plafonds définis par les arrêtés d'Etat du 5 novembre 2021.

De plus, il est proposé de réviser les plafonds de l'IFSE pour les grades de rédacteur et d'adjoint administratif pour tenir compte de la création de la fonction gestionnaire référente.

Enfin, il est proposé de ne plus mentionner le cadre d'emploi des adjoints d'animation, étant donné qu'aucun poste ne figure au tableau des effectifs.

Il est demandé au comité syndical d'approuver la mise à jour de l'IFSE en fonction des grades et des fonctions et d'approuver la revalorisation du CIA.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la revalorisation du plafond du CIA, les modalités d'attribution ainsi que les bénéficiaires.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les modifications des planchers et plafonds du RIFSEEP.

La séance prend fin à 17h02.

~ 2022/006~

RAPPEL DES DECISIONS DU COMITE SYNDICAL

DU JEUDI 17 MARS 2022

ORDRE DU JOUR	Délibération
1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 20 décembre 2021	Approuvée à l'unanimité
2. Délibération 2022/01-RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel) : revalorisation du CIA et mise à jour de l'IFSE	Approuvée à l'unanimité

Le Président du Syndicat,

Monsieur Gilbert AH-YU

